

Compte-rendu du comité syndical du mercredi 18 novembre 2015.

Etaient présents : (22 délégués titulaires votants)

AUBRY Cindy, AUBRY Jean-Paul, BASTIEN Denis, BASTIEN Valérie, BREGEOT Jean-Marie, BRICE Julien, DESCHASEAUX Chantal, DUPRE Carole, FORTERRE Michel, LACOURT Gisèle, LORiot Audrey, NICOLAS Corine, NICOLAS Maryse, PREVOT-PIERRE David, RENAUDIN Sandy, ROHR Laurence, SIMONIN Anne, STER Eric, TALLOTTE Claude, THIERY Jean-Luc, TISSIER Michel, VAUBOURG Jean.

Présent invité :

JEANDEL Arnaud

Ont été excusés : (2 délégués titulaires)

GODARD Alain, PHILIPPE Olivier.

Début de la séance à 20h30.
Secrétaire : Jean-Marie BREGEOT.

I. Projet de SDCI.

La loi NOTRe (2015-991 du 7 août 2015) prévoit une nouvelle organisation territoriale de la République (Régions) et a pour objectif à travers son élaboration d'atteindre des seuils minimaux¹ de population dans de nouveaux EPCI et de réduire le nombre de syndicats de communes, ce qui impactera nécessairement le devenir du SIVS Terre de Légendes (entrée en application des nouveaux périmètres : 1^{er} janvier 2017).

Monsieur Le Préfet des Vosges a fait parvenir à l'attention du Président du SIVS par courrier du 23 octobre 2015 son projet de schéma départemental de coopération intercommunale, travaillé par la commission du même nom. Il revient à ce dernier de faire délibérer les membres du syndicat scolaire sur ce projet. Pour rappel, l'assemblée doit se prononcer dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sans quoi l'avis est réputé favorable.

Dans le cas d'une opposition, Monsieur Le Préfet demande que soit exposé par délibération « un contre-projet afin d'éclairer au mieux les travaux de la CDCI qui se réunira au cours du premier trimestre 2016 ».

Le Président Jean Vaubourg demande donc aux élus du SIVS Terre de Légendes de se prononcer sur le SDCI pré-cité, qui prévoit l'intégration des douze communes du syndicat scolaire ainsi que les communes d'Evaux-et-Ménil, Rapey et Varmonzey à la communauté de communes de Mirecourt (11 777 habitants) et celle de Dompierre (7 126 habitants) au lieu de la communauté de communes de Moyennes Moselle (14 091 habitants) dont le reste des communes rejoindrait la communauté d'agglomération d'Epinal.

Les échanges entre les élus du SIVS Terre de Légendes rendent compte d'une réelle appréhension quant au devenir de la nouvelle communauté de communes Mirecourt-Dompierre. Les élus craignent à terme une fusion avec la communauté de communes de Châtenois et de Neufchâteau, ce qui pénaliserait les communes du SIVS Terre de Légendes, très éloignées du cœur de ce nouveau territoire. Denis Bastien s'étonne de ce projet et s'interroge sur la division des communes de l'actuelle communauté de communes de Moyenne Moselle.

Michel Forterre explique que les élus de la communauté de communes de Dompierre accepteraient la fusion avec la communauté de communes de Mirecourt telle que la souhaite Monsieur le Préfet mais conditionne cet avis favorable à l'appartenance de la nouvelle communauté de communes Mirecourt-Dompierre au Pays et au SCOT d'Epinal.

Arnaud Jeandel, invité à cette assemblée en qualité de Maire de Gircourt-lès-Viéville, demande les raisons de ce vote et questionne le poids du syndicat scolaire dans ce projet. Pour lui, il faut se rapprocher d'une communauté

¹ Le seuil démographique applicable est déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département auquel appartiennent la majorité des communes du périmètre et la densité nationale.

de communes qui soit rurale et expose sa méfiance en direction des pôles urbains et des SCOT qui empêcheraient le développement de l'urbanisme dans les villages.

Chantal Deschaseaux explique sa démarche dans la commune de Savigny : les habitants ont été rencontrés individuellement et Madame le Maire a présenté le projet de la CDCI à chacun. Dans cette enquête, sur 70 retours papier, 128 avis ont été recueillis : 127 habitants refusent ce projet qu'ils trouvent sans cohérence avec leur bassin de vie et 1 seul accepte le projet proposé.

Denis Bastien rappelle que la communauté d'agglomération d'Epinal pourrait également apporter des services intéressants pour les villages.

A la demande des élus, Michel Forterre liste les taux d'imposition des communautés de communes et d'agglomération concernées². Il rappelle également que le SIVS Terre de Légendes devrait garder ses communes adhérentes soudées, quel que soit le projet car la division du syndicat scolaire « n'est pas dans l'esprit de la loi ».

Jean-Marie Bregeot pointe du doigt un découpage politique, qui ne répond pas aux habitudes de vie des administrés.

En vue de la délibération (jusqu'au 23 décembre 2015), Jean Vaubourg propose aux élus de rencontrer les autres élus, membres de la CDCI afin d'entendre les raisons de leur proposition, leurs éléments de travail et de réflexions. Michel Forterre répond qu'effectivement, cette rencontre est nécessaire à n'importe quel amendement.

Chantal Deschaseaux estime qu'il ne faut pas imposer une communauté de communes aux administrés mais laisser le choix aux communes.

Jean-Paul Aubry demande les raisons du choix des trois communes voisines : Evaux-et-Ménil, Varmonzey et Rapey : pourquoi avoir demandé de rejoindre la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire ?

II. Assurance des biens et responsabilité civile.

Lors du précédent conseil syndical, les élus ont demandé la révision des tarifs pour la couverture des biens et la responsabilité du syndicat, jusqu'alors assurée par la CIADE. Après notre démarche de résiliation (effective au 31/12/2015) nous avons demandé un devis à la société GROUPAMA et une révision de l'offre à la CIADE.

Pour une offre somme toute similaire, les tarifs proposés sont les suivants :

GROUPAMA : 1 802 euros avec prise en charge du contrôle des extincteurs.

CIADE : 2 152 euros sans prise en charge du contrôle des extincteurs (prévoir environ 800 ueuros).

Il est voté à l'unanimité le choix de la couverture citée par la société GROUPAMA dans les conditions décrites par le contrat « VILLASSUR » effectif du 01/01/2016 au 31/12/2020.

² Voir annexe.

III. Modification du taux d'assurance statutaire.

Jean Vaubourg présente aux élus la modification du taux d'assurance statutaire conclue auprès de la société CNP ASSURANCES via le CDG88, en vue de couvrir le SIVS employeur lors des éventuelles absences maladie longue durée et accidents du travail (remboursements en plus des indemnités journalières à partir du 11^{ème} jour d'absence).

Ce taux était à 6.14% et passe à 6.45% au 1^{er} janvier 2016.

Il concerne les agents affiliés CNRACL et non IRCANTEC.

Les élus du SIVS donnent leur accord à l'unanimité pour cette modification du taux d'assurance statutaire.

En qualité d'employeur, Jean Vaubourg tient également à saluer le très faible taux d'absentéisme des agents (0.72% en 2015, 3.25% en 2014 et 3.49% en 2013) et de l'équipe enseignante.

IV. Adhésion au contrat de santé proposé par le CDG des Vosges.

Le Centre de Gestion des Vosges propose à toutes les collectivités de souscrire au contrat de santé permettant aux agents la prise en charge des soins complémentaire à celle de la sécurité sociale. Il ne s'agit pas d'un contrat visant le maintien de salaire (contrat « PREVOYANCE » en l'occurrence).

Les employeurs privés sont tenus de proposer une mutuelle santé à leurs agents dès le 1^{er} janvier 2016 mais cela reste optionnel pour les employeurs publics, ce, même s'ils peuvent être employeurs d'agents en contrats de droit privé.

Par délibération du 9 juin 2015, le comité syndical acceptait de faire partie de la consultation organisée par le CDG88 pour cette protection sociale complémentaire. La délibération qui est proposée aujourd'hui engage la collectivité à cotiser pour chaque agent au moins 5 euros par mois. Les agents pourront ensuite choisir leur complémentaire selon 3 formules.

Les élus souhaitent sonder les agents avant de se prononcer sur leurs besoins réels.

La délibération et donc l'adhésion au contrat « SANTE » est reportée au mois de décembre 2015.

V. Contrat de travail de Michèle FONTAINE.

Michèle Fontaine est intervenante à l'école dans le cadre des animations le jeudi après-midi : elle propose des séances de Tai-chi pendant une heure aux élèves de maternelles. Ces séances sont parfois également des cours de yoga ou de Qi-Kong.

Diplômée, elle exerce avec de grandes compétences ces disciplines et reste très appréciée des enfants. Jean Vaubourg propose aux élus de reconduire officiellement son contrat de travail. Le premier contrat de travail prévoyait déjà la poursuite de ce contrat de travail par « reconduction expresse ». Pour le mandatement de son salaire au mois de décembre 2015 (rémunération au trimestre), Jean Vaubourg décide de reprendre une délibération.

La rémunération horaire ne change pas : 24 euros nets par heure.

Les élus acceptent à l'unanimité de reconduire le contrat de travail à durée déterminée pour l'agent Michèle Fontaine.

VI. Augmentation prévisionnelle des effectifs scolarisés.

Jean Vaubourg présente l'estimation des effectifs scolarisés sur 3 années scolaires, l'année 2015-2016 étant en cours. Sont distribués des photocopiés permettant aux élus de vérifier les enfants recensés dans leur propre commune et d'appréhender en détail la montée des effectifs, classe par classe.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
MATERNELLES	44	54	55	57
PRIMAIRES	80	80	82	79
ENSEMBLE	124	134	137	136

Avec cette hausse prévisionnelle, certainement sous-estimée, se pose la question de l'accueil des enfants dans les classes et pendant les temps d'animation (cantine, NAP...).

Jean-Luc Thiery propose l'installation d'un algeco. Jean Vaubourg répond qu'effectivement, ce peut être une option mais il faut malgré tout prévoir le terrassement et la viabilisation du terrain pour accueillir l'installation ; il faudra ensuite budgéter en fonctionnement la location mensuelle de cet algeco. Jean Vaubourg précise que nous recevrons un devis dans ce sens le 2 décembre 2015.

Chantal Deschaseaux n'oublie pas de rappeler que l'Education Nationale se devra d'annoncer officiellement l'ouverture d'un poste. Jean Vaubourg propose par ailleurs de rencontrer Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale très prochainement. Pour ce rendez-vous, Laurence Rohr, Gisèle Lacourt, Eric Ster et David Prevot-Pierre se portent volontaires.

Arnaud Jeandel rappelle que quels que soient les travaux, et même si les possibilités d'investissement du SIVS Terre de Légendes pourront absorber une partie des dépenses, ils nécessiteront sans doute l'augmentation des impôts des administrés, ce qui peut décourager les nouveaux arrivants à s'installer dans nos villages. Jean Vaubourg répond que d'après le percepteur Denis Louis, il serait possible de fiscaliser une partie des recettes du SIVS Terre de Légendes.

La poursuite de cet échange aura lieu en décembre 2015 avec les éléments en attente : devis divers et rencontre avec Madame Bolsius.

De plus, Jean Vaubourg rappelle qu'une enquête auprès des communes adhérentes a eu lieu ces derniers jours. Il regrette que certaines communes ne se soient pas (encore) mobilisées pour y répondre car elle a pour objectif d'évaluer les possibilités d'accueil dans nos villages et donc dans notre école intercommunale.

A ce jour, nous appréhendons grossièrement le territoire ainsi :

	Population	Naissances en 2015	Habitations libres	Terrains à construire	Nombre d'assistantes maternelles	Remarques
AVRAINVILLE	113	(1 en 2016)	1	14	2	Accueil d'une famille avec enfant de 2 ans en 2016
BETTONCOURT	87	1	4	0	0	
BOUXURULLES	160	1 + (1 en 2016)	3	10	0	
PONT S/ MADON	162	2	4	2	1	
VOMECOURT S/ MADON	69	0	4	1	0	

VII. Frais de scolarité au SIVS Terre de Légendes.

La dernière délibération du SIVS Terre de Légendes concernant les frais de scolarité fait état de la facturation suivante (au 5 mars 2014) :

Pour les communes qui n'ont ni école ni regroupement scolaire :

MATERNELLES : 820 euros par enfant et par année scolaire

PRIMAIRES : 410 euros par enfant et par année scolaire

Pour les communes qui supportent déjà des frais de scolarité (avec école ou dans un RPI) :

MATERNELLES : 750 euros par enfant et par année scolaire

PRIMAIRES : 340 euros par enfant et par année scolaire

Considérant le fonctionnement des autres collectivités voisines et leurs tarifs, il est décidé à l'unanimité de fixer un seul et même tarif pour les communes extérieures, qu'elles aient ou non une offre scolaire à laquelle elles participent déjà. Le tarif retenu à l'unanimité est le suivant :

MATERNELLES : 820 euros par enfant et par année scolaire

PRIMAIRES : 410 euros par enfant et par année scolaire

VIII. Informations diverses.

- **Animations en soirée.**

Grâce au dynamisme de l'association Sport et Détente d'Avrainville et au foyer rural de Bouxurulles, nous comptons à ce jour les animations et ateliers suivants :

- Lundi : fitness et cours d'anglais
- Mardi : couture
- Mercredi : boxe
- Jeudi :
- Vendredi : boxe

Le créneau du jeudi soir est vacant mais des cours de taï-chi ou de sport pourraient y prendre place. La question du samedi est également posée : à priori, nous accueillerons des séances de hip-hop pour adolescents et enfants ainsi que de boxe pour enfants.

A chaque discipline, une convention est signée par Judith Rodriguez, Jean Vaubourg et le responsable de l'activité.

Jean-Paul Aubry rappelle que pour la bonne tenue de ces séances et la mise à disposition des locaux, le conseil d'école doit être consulté. Laurence Rohr quant à elle témoigne des mentions qui doivent apparaître sur l'attestation d'assurance et la convention.

Les créneaux et disciplines se multipliant, il est question de rédiger une seule convention par association puis d'y ajouter un avenant par discipline.

- **Accueil d'un RAM ;**

A partir du vendredi 27 novembre 2015 de 9h30 à 11h30, l'école intercommunale de Savigny servira d'accueil pour les assistantes maternelles et les familles, une fois par mois.

- **Evolution du site internet de l'école**

L'interface du site internet de l'école a changé mais le contenu et son mode de gestion, de fonctionnement reste les mêmes ! Ceci pour prévenir les usagers éventuellement déroutés par cette nouvelle présentation.

- **Organisation de l'accueil de loisirs d'été.**

La fin d'année scolaire sera cette année le mardi 5 juillet 2016 au soir. Sandra Muller demande aux élus la manière avec laquelle ils souhaitent adapter ou non l'offre extrascolaire des vacances d'été : reste-t-on sur 3 semaines pleines ou démarre-t-on l'accueil de loisirs dès le mercredi 6 juillet 2016 ?

Les élus s'accordent pour ouvrir le centre de loisirs 3 semaines et demi soit du mercredi 6 juillet 2016 au vendredi 29 juillet 2016.

Fin de la séance à 22h.

Pour validation du présent compte-rendu,

Le Président du SIVS Terre de Légendes,
Jean Vaubourg.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie Bregeot.